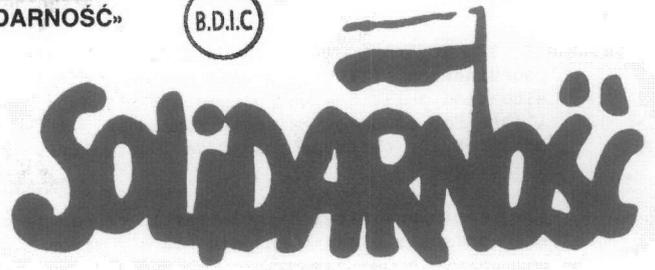


NEWS



Date: le 15 décembre 1984

No: 37

LES 25 et 26 NOVEMBRE, à Bytom, a eu lieu une "rencontre consultative" qui a débattu de l'unité du mouvement syndical en Pologne. Cette rencontre consacrait la deuxième étape de l'actuelle centralisation des syndicats de la RPP. La création des fédérations et des comités provinciaux étant le premier pas vers cette centralisation. Il est bon de remarquer que les participants à cette rencontre n'avaient aucun mandat formel. Ils avaient donc usurpé le droit de représenter l'ensemble des syndicats polonais. Pourtant à l'issue de cette "rencontre consultative", les participants ont pris quelques décisions importantes pour l'avenir des syndicats en Pologne. C'est ainsi qu'ils ont créés l'OPZZ, c'est-à-dire la Concertation Nationale des Syndicats. Ils ont ensuite décidé que cet organe sera dirigé pour un comité de neuf membres, eux-mêmes contrôlés par un conseil de 210 personnes. Dorénavant, l'OPZZ représentera les syndicats devant les autorités gouvernementales et administratives. Ces nouveaux représentants de la classe ouvrière ont affirmé que leurs décisions ont un caractère provisoire et que plus tard, serait organisé un congrès qui créerait les structures définitives de la direction nationale des futurs syndicats. Il est cependant étonnant que dès le lendemain de cette rencontre, le Conseil d'Etat avait déjà publié un arrêt confirmant la personnalité juridique de l'OPZZ, avant même le délai prévu auparavant pour créer les structures nationales des syndicats.

Cette réunion des syndicalistes n'a étonné personne. Le vice-Premier ministre Rakowski a eu une occasion supplémentaire de déclarer que "seul un monolithe de mouvement syndical est la garantie de l'unité de la classe ouvrière polonaise et qu'il n'y a pas et ne peut y avoir de retour aux tendances et divergences qui se combattent entre elles." Alfred Miodowicz, qui a présenté le projet du néo-mouvement syndical, a attiré l'attention sur "les dangers qui découlent du pluralisme syndical. Il affirma ainsi que, lorsqu'on divise les collectifs des travailleurs en plusieurs groupes, commence la lutte pour les privilèges et les influences, et qu'alors une entreprise peut être rapidement menées à la ruine." Comme il fallait s'y attendre, Miodowicz fut élu président de l'OPZZ et l'assemblée décida que l'OPZZ devra, le plus rapidement possible, prendre possession du patrimoine des anciennes centrales syndicales et demander la reconnaissance de compétence pour pouvoir disposer pleinement des fonds sociaux et des fonds de logement dans les entreprises. OPZZ omet discrètement de rappeler que ce sera une diminution des droits des comités d'autogestion. L'OPZZ s'identifie donc pleinement avec les buts et les programmes de la Realpolitik, en vigueur aujourd'hui en Pologne, et, incarnée par le PRON (mouvement patriotique de renouveau national)

D'ailleurs, l'OPZZ lança un appel au monde du travail: les néo-syndicalistes sont contre l'impérialisme, le militarisme, les revanchards, les réactionnaires internationaux, la course aux armements, l'usage de la force pour résoudre les problèmes, le néo-colonialisme, le racisme... et l'Organisation Internationale du Travail. De plus, ils ont décidés de soutenir la lutte dramatique pour conserver les droits élémentaires des travailleurs, brutalement agressés partout ... où règne le capitalisme.

LES NEO-SYNDICATS et le gouvernement polonais partent en guerre. A la rencontre de Bytom, l'OPZZ a déclaré que "les néo-syndicalistes polonais" sont profondément choqués par la décision de l'OIT au sujet de la Pologne qui confirme ainsi que cette organisation est l'instrument de la politique de certaines puissances occidentales, dirigée contre la Pologne et les autres pays socialistes.

Par ailleurs, le "Ministre" porte-parole du gouvernement, Jerzy Urban, a exprimé "des protestations vives et décidées contre la situation qui règne en France et qui permet le meurtre d'un travailleur turc. De plus, il s'est associé à la gauche française qui réclame un changement en France de façon à réduire les cruautés anti-ouvrières des capitalistes."

LES AUTORITES POLONAISES invitent les travailleurs à s'inscrire dans les néo-syndicats. C'est ainsi qu'a près avoir remarqué que les néo-syndicats n'existent que dans 860 lieux de travail dépendant du ministère de la Santé, soit seulement 62 % de l'ensemble, le ministre Szlachowski a envoyé une note au divers directeurs "pour inclure d'office dans les activités syndicales les cadres scientifiques des écoles de médecine et des polycliniques ainsi que tous les médecins parce que leur conduite a une influence "freinante" sur le développement du mouvement syndical." Il faut préciser que 120,000 travailleurs se sont inscrits mais ils ne représentent que 17 % de l'ensemble et il n'y a parmi eux qu'un quart de membres du personnel médical ou paramédical, le reste étant des administratifs, des techniciens ou du personnel d'entretien.

De même, l'Agence Maritime a décidé que, désormais, seuls les marins inscrits dans les nouveaux syndicats pourront s'embarquer sur les bateaux en partance pour les pays de la "zone dollar". Le syndicat désignera donc les marins qui auront droits à des primes et autres avantages au cours de leurs voyages

à l'étranger.

Par ailleurs, les comités d'arrondissements du parti de Varsovie-Centre avouent que 60 % des membres du parti et la moitié des cadres dirigeants ne sont pas encore membres des néo-syndicats. En conséquence, des sanctions allant de la réprimande à l'expulsion du parti ont été décidées.

Alors que la délégation syndicale d'une filiale de l'aciérie Lénine annonce de nombreux avantages en nature pour ceux qui rejoindront les rangs du néo-syndicat. Par exemple, des réductions sur du tapis-plein (introuvable ailleurs), sur toutes sortes de vaisselles en cristal ou même des places gratuites pour des matches de football.

Et pour conclure, il faut citer l'exemple de ce vice-gouverneur de province qui, au cours d'une rencontre avec des artistes à Bielsko-Biala, a promis à ceux qui s'inscriraient dans les néo-syndicats qu'on les supprimerait de la liste des "parasites" et qu'en plus on leur fournirait des cartes de rationnement et une prime mensuelle de 1,500 ZL. Sur les 140 présents, deux se sont laissés convaincre.

DECLARATION DE EUGENIUSZ SZUMIEJKO

A partir du 20 Novembre '84, je quitte les rangs de la Commission Provisoire de Coordination. Je remercie de tout coeur toutes les personnes avec qui j'ai eu le bonheur de collaborer pour le bien de la Pologne. Je leur souhaite beaucoup d'endurance. Je ne cesse d'espérer que l'activité de la TTK et des autres structures clandestines de "Solidarnosc" et le rassemblement de tous les polonais autour des idéaux de "Solidarnosc" nous apporteront tôt ou tard la victoire. Je quitte la clandestinité pour des raisons personnelles.

La TTK de "Solidarnosc" a pris note de la démission de Eugeniusz Szumiejko de ses rangs.

Bogdan Borusewicz, Zbigniew Bujak, Tadeusz Jedynak, Marek Muszynski.

Le 19 novembre 1984

909.12007

LE 19 NOVEMBRE '84, la Commission Provisoire de Coordination (TKK) a publié une déclaration sur la situation politique en Pologne après l'assassinat de l'Abbé Popieluszko. A cette rencontre, la TKK a pris position sur certains points de l'actualité brûlante en Pologne.

1) Le minimum vital calculé par le réseau de grandes entreprises s'élevait en juin '84 à environ 5.000 zł. par personne et par mois. Ces calculs ne tiennent compte que des dépenses strictement nécessaires. C'est sur cet indice-là que devrait être basée les revendications des commissions clandestines "Solidarnosc" dans les entreprises. C'est à partir de ces indices qu'il faut faire pression sur les directions pour obtenir des augmentations. Si elles restent vaines il faut demander des allocations auprès des caisses d'entraide sociale. Les différents organes de "Solidarnosc" devraient également consacrer une part de leurs fonds à des allocations.

2) Une autre tâche importante dans les commissions clandestines dans les entreprises consiste aujourd'hui à défendre les travailleurs contre l'allongement du temps de travail. Une ordonnance du Conseil des Ministres à ce sujet deviendra en effet effectif à partir de janvier '85. Totalement illégales, ces dispositions violent les droits élémentaires des travailleurs en permettant aux employeurs d'approprier le temps libre de leurs employés. Elles signifient une baisse des revenus, ces heures supplémentaires n'étant pas rétribuées. Enfin l'allongement du temps de travail met fin à la journée de 8 heures obtenue par les travailleurs à la fin du 19ème siècle.

3) A l'approche des élections aux conseils autogestionnaires des travailleurs, la TKK déclare que sa position vis-à-vis de l'autogestion n'a pas changé depuis sa déclaration de janvier 1983. Là où on peut s'attendre à ce que le conseil devienne une véritable représentation ouvrière, il faut saisir cette chance. Les travailleurs ne disposent actuellement d'aucune organisation légale qui ne défende leur niveau de vie et leurs conditions de travail. Par la force des choses, cette tâche incombe aux conseils d'entreprises. Ils peuvent limiter et freiner les conséquences négatives de l'activité économique incontrôlée par le pouvoir. Ils peuvent également être une école de militantisme social.

4) "Solidarnosc" maintient sa position vis-à-vis des syndicats nés avant le 13 décembre 81. Conformément à leurs statuts les membres de "Solidarnosc" ne peuvent adhérer à aucun autre syndicat. Une éventuelle collaboration entre les commissions d'entreprises clandestines ou d'autres organes de "Solidarnosc" et d'autres syndicats n'est possible qu'avec ceux qui se prononceraient publiquement pour le principe du pluralisme syndical et pour le respect par le gouvernement polonais des conventions 87 et 98 de l'OIT et le droit de "Solidarnosc" à une existence légale. Quant aux syndicats qui acceptent de facto le manque de pluralisme actuel en Pologne, il ne pourra y avoir aucune collaboration de la part de "Solidarnosc", et par conséquent, leurs membres sont boycottés dans la vie quotidienne.

5) "Solidarnosc" exprime son opposition aux préparatifs que fait le gouvernement polonais en vue de modifier la loi de mai '82 sur l'enseignement supérieur. Le nouveau projet de loi permet en effet de renvoyer les personnes incommodes et mettre un terme à l'autonomie des établissements de l'enseignement supérieur. S'y opposer par tous les moyens n'est pas seulement l'affaire des académiciens mais également celle de toute personne soucieuse du développement de la science polonaise et d'un enseignement convenable, condition de l'avenir de la Pologne.

6) Le problème des prisonniers politiques reste un problème brûlant. Les militants de "Solidarnosc" des aciéries de Katowice, de Lublin et d'autres, n'ont pas été amnistiés. Bogdan Lis et Piotr Mierzewski sont toujours détenus sous les coups d'arrêts d'articles 122 du code pénal et encourant des peines allant à 10 ans d'emprisonnement à la peine de mort. D'autres militants de "Solidarnosc" remplissent à nouveau les prisons et le pouvoir annonce de nouveaux internements. Il faut par tous les moyens tracts, pétitions, manifestations, exiger la libération de

tous les prisonniers politiques. Sur ce point, il faut accentuer la pression sur les gouvernements aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

LE MARTYR du Père Popieluszko a bouleversé et alarmé toute la société. En sa personne on a assassiné un prêtre qui s'est constamment et ouvertement battu aux côtés de "Solidarnosc". Un homme courageux, digne et fidèle à la vérité. Son assassinat n'est pas un cas isolé, mais au contraire une expression parmi d'autres de la terreur que fait régner le pouvoir depuis le 13 décembre '81. L'enlèvement et l'assassinat de l'Abbé Popieluszko étaient dirigés essentiellement contre ceux qui puisaient dans sa parole, foi et force. On a voulu atteindre "Solidarnosc". Par conséquent les hypothèses attribuant ce meurtre à des luttes de fractions à l'intérieur du parti sont dénuées de sens. Le crime a été décidé au Ministère de l'Intérieur et exécuté par les fonctionnaires de la Sûreté. C'est le gouvernement de la Pologne qui est directement responsable de l'activité de tous ces ministres. Aucune déclaration innocente n'y changera rien.

L'enquête ordonnée par le pouvoir ne risque pas de dévoiler tous les mécanismes du crime. Le mettre au grand jour équivaldrait à dénuder tout le système de violence, qui garantit l'impunité au gouvernement et à ses hommes de main. Quand des députés votent des pouvoirs extraordinaires au Ministre de l'Intérieur, quand un juge condamne des innocents et innocente les criminels du pouvoir, quand la propagande sème le mensonge et la haine, et alors que la brutalité des ZOMOS et des unités spéciales de la sûreté fait partie intégrante du paysage politique polonais, une enquête fiable et honnête sur le meurtre du Père Popieluszko est impossible. Les hommes qui supervisent aujourd'hui l'enquête et qui nous informent de ses conclusions, sont ceux-là même qui portent la responsabilité de l'assassinat de l'Abbé. Ce sont eux qui ont instauré ce mépris de la loi sans lequel un tel meurtre n'eût été possible.

En réalité, l'enquête vise à limiter le cercle des coupables aux seuls exécutants de l'assassinat, à brouiller les pistes et à désinformer la société. A l'occasion, on lance une nouvelle campagne contre les militants de "Solidarnosc" et les prêtres insoumis. Au bout de cette campagne il peut y avoir d'autres victimes. En accusant le système et les hommes sur lesquels il s'appuie, nous ne voulons point nous disculper nous-mêmes. Nous sommes coupables par omission. Nous avons pas su tenir tête efficacement à la campagne de haine, nous avons pas su protéger les gens menacés. Pourtant, nous ne sommes pas réduits à l'impuissance. Après la mort de l'Abbé Popieluszko, nous avons réussi grâce à la pression exercée par les manifestations de masse, à obliger le pouvoir à révéler le nom des assassins. Si l'action du syndicat dans son ensemble avait été mieux coordonnée, nous aurions peut-être pu obtenir davantage.

Le souvenir des victimes, le devoir de protéger ceux qui sont peut-être les futures victimes et le sens des responsabilités à l'égard des prisonniers nous obligent à agir. Tout en rejetant, par principe, toute forme de violence, nous ne sommes pas impuissants. Se défendre ouvertement contre les représailles est la meilleure forme de lutte contre le mépris de la loi. C'est pour cela que nous attachons une si grande importance aux initiatives actuelles de la société et que nous les soutenons sans réserves. Elles vont dans le sens des actions entreprises par "Solidarnosc" depuis sa création et sont un élargissement important des efforts de la commission d'aide aux persécutés, et du groupe de surveillance des Accords de Helsinki, et des autres groupes d'auto-défense sociale.

Nous ne nous attendons à aucune entente avec le pouvoir actuel. Pour eux "entente" signifie notre capitulation. Ce n'est pas en appelant aux négociations mais en poursuivant nos activités quotidiennes que nous prouverons que la seule issue de la crise politique polonaise passe par la légalisation des représentations autonomes de la société.

Le 19 octobre 1984 TKK
Commission Provisoire de Coordination de "Solidarnosc": Zbigniew Bujak, région de Gdansk; Tadeusz Jedynek, région de Silésie-Dąbrowa; Eugeniusz Szumiejko, membre du présidium de la Commission Nationale. Aux débats ont en outre participé les représentants de la région de Cracovie, de la Poméranie occidentale, de Bydgoszcz et de Torun.

A L'OCCASION DU 13 DECEMBRE

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles nous nous souvenons et nous nous souviendrons du 13 décembre. Parmi les nombreux mois qui en Pologne sont écrit avec une majuscule, décembre occupe une place exceptionnelle. La mort des travailleurs de la Baltique en 1970, celle des mineurs de "Wujek", la guerre déclarée par les autorités à la société polonaise, voilà suffisamment de raisons pour ne rien oublier. Ne pas oublier le sacrifice de la vie de ces gens et la cause pour laquelle ils sont morts.

Grâce à ce souvenir, grâce à la fidélité aux idéaux de "Solidarnosc", en dépit de la répression qui dure depuis trois, notre syndicat existe toujours et continue son action.

A l'occasion de cet anniversaire, nous lançons un appel à tous les Polonais pour qu'ils puisent dans le souvenir de ces événements tragiques toutes les forces nécessaires à la lutte pour l'Avenir. Et que cet appel de nos morts nous apporte, à nous les vivants, l'Espoir.

Le 2 décembre 1984

Commission Provisoire de Coordination de NSZZ "Solidarnosc"

A BRUXELLES, le 13 décembre '84.

Lors de la 86ème session de son comité exécutif, la Confédération Internationale des Syndicats Libres a adopté une résolution concernant le 3ème anniversaire de l'imposition de l'état de guerre en Pologne (voir texte ci-joint). Le comité exécutif avait averti l'ambassadeur de la RPP qu'une délégation viendrait lui remettre personnellement le texte de la résolution. Sans avoir lu le texte, l'ambassadeur répondit qu'il était trop occupé et que, d'ailleurs, c'était une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Néanmoins, la délégation, composée du presidium et de nombreux autres du comité exécutif se rendit à l'ambassade.

Ils trouvèrent, évidemment, les portes closes et glissèrent donc le texte dans la boîte aux lettres de l'ambassade.

Ensuite, devant ce manque de courtoisie, le Secrétaire Général de la CISL, John Vanderveken, déclara aux syndicalistes et aux journalistes présents: "Puisqu'on ne nous laisse pas entrer ici, allons au Bureau de Coordination à l'étranger de NSZZ "Solidarnosc". Eux, nous recevrons."

* * *
* *
*

AU 15ème CONGRES de CGT-Force Ouvrière, tenu à Paris du 19 au 23 novembre, plusieurs militants ont pris parole pour exprimer leur soutien à "Solidarnosc", pour soulever la question des prisonniers politiques et des répressions qui persistent en Pologne aujourd'hui. Françoise Baluka, Ewa Kubasiewicz et Jerzy Milewski furent accueillis avec enthousiasme. Le congrès de la FO a réaffirmé son entière et permanente solidarité avec le combat des travailleurs polonais et de "Solidarnosc", pour la liberté syndicale et la démocratie.

DU 28 NOVEMBRE au 1 décembre s'est tenu le Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), où les représentants de "Solidarnosc" à l'Etranger ont lus des lettres de Lech Walesa et de la Commission régionale clandestine de Malopolska avec laquelle la CFTC entretient des contacts étroits. Un vidéo unique sur les rencontres qui ont eu lieu entre le Président, Jean Bornard, le Secrétaire Général de la CFTC, Guy Drilleaud, avec les dirigeants de la clandestinité, a été visionné. De même, une résolution sur la Pologne, reflétant la chaleur

de l'accueil, a été adopté à l'unanimité.

DES REPRESENTANTS du CODENE (Comité pour le Désarmement Nucléaire en Europe) ont rencontré des représentants du KOS (Comité d'auto-défense sociale) à Varsovie. Ils ont constaté "une substantielle convergence d'idées sur le rôle des mouvements sociaux d'indépendants auxquels auxquels chacun des deux participe de part et d'autre du rideau de fer pour une Europe de liberté et de paix". Entre autres, il a été décidé de poursuivre la collaboration et les contacts considérés comme fructueux, ainsi que de collaborer à des actions communes à l'occasion du prochain 40ème anniversaire de la Conférence de Yalta.

A L'OCCASION du 3ème anniversaire de l'instauration de l'Etat de guerre en Pologne, le Comité de Coordination du Syndicat "Solidarnosc" en France et Solidarité avec "Solidarnosc" ont organisé une exposition sur la poste clandestine de "Solidarnosc" (Galerie André Bazin, 45 bis, rue de la Glacière, 13ème) Le prochain numéro du Monde de la Philatélie, publié en France sera consacré à ces timbres.

* * *
* *
*

BOGDAN LIS, le numéro 1 de la direction clandestine de "Solidarnosc", et un des collaborateurs du syndicat, Piotr Mierzewski ont été libérés samedi le 8 décembre '84. Les charges retenues contre eux (haute trahison) ont été abandonnées.

A la libération de Lis, Lech Walesa a exprimé son bonheur de voir "qu'un aussi grand militant soit de nouveau parmi nous". "Il ne faut cependant pas oublier, a-t-il ajouté, qu'un innocent a passé 6 mois en prison et que près de quarante autres y sont encore".

Pour sa part, Lis a immédiatement déclaré que "la lutte pour les syndicats libres en Pologne n'était pas terminée" et qu'il envisageait de "continuer son action et d'avoir des contacts avec la direction clandestine de "Solidarnosc".

* * *
* *
*

SOURCES: Tygodnik Mazowsze nos. 106, 107, 108; Tygodnik Powszechny no. 48 - 25 novembre 1984.

Nous vous souhaitons à tous de Joyeuses Fêtes et nous vous adressons tous nos voeux de Paix, de justice, de bonheur et de santé pour l'Année nouvelle.

Le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc"

(notre prochain numéro paraîtra à la mi-janvier)